

***Déclaration liminaire
CSA SD 1^{er} degré du Rhône
31 mars 2026***

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et messieurs les membres du CSA départemental,

Nous sommes réunis ce jour pour finaliser le travail sur la carte scolaire. Nous souhaitons en premier lieu remercier les services pour la qualité du travail préparatoire mené, dans un contexte dégradé.

Comme dit lors de ma déclaration liminaire du 3 novembre dernier, « nous restons convaincus que la baisse démographique, élément mis en avant pour justifier [les] suppressions [de poste], devrait au contraire permettre une baisse significative du nombre d'élèves par classe. Cela permettrait d'améliorer les conditions d'apprentissages des élèves et de travail des enseignants. »

Vous le savez, les conditions de travail se sont fortement dégradées ces dernières années. Une hausse des contraintes exercées sur les enseignants, avec une explosion des formations imposées qui ne correspondent pas toujours aux besoins de équipes (constellations ou plans divers par exemple) et qui dépassent souvent les 18h prévues. Surtout lorsque s'ajoutent d'autres formations indispensables pour la natation ou autres APS par exemple.

La problématique de l'école inclusive est très prégnante dans toutes les écoles. En témoigne la forte mobilisation du jeudi 19 mars dernier.

Aujourd'hui de nombreuses écoles ont au moins un élève en situation de handicap dans chaque classe. Nous défendons :

- une inclusion avec des moyens supplémentaires
- que tous les élèves notifiés bénéficient de l'accompagnement humain exigé par la MDPH,

- que les accompagnements dépendant de l'ARS soient mis en place également.

Il n'est de plus pas entendable que les AESH ne soient pas recrutés lorsque les coordinateurs de PIAL en font la demande (souvent en raison de nouvelles notifications).

L'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers (élèves notifiés par la MDPH, primo arrivant, élèves avec diverses difficultés pédagogiques ou sociales) entraînent une surcharge de travail et de charge mentale pour les enseignants et les équipes.

Une baisse du nombre d'élèves par classe libèrerait de fait du temps pour mieux les accompagner.

Une autre conséquence de ces fermetures de classes à ne pas négliger est la diminution des décharges de direction. En effet, dans de nombreuses écoles la directrice, le directeur verra son temps consacré à cette mission diminué. Et ce alors que les charges et les responsabilités sont en augmentation ! Nous demandons donc à ce que les taux des décharges de direction soient maintenues en cas de fermeture de classes.

Nous demandons à ce que dans le calcul du nombre de classes pour la décharge de direction, tous les dispositifs (UPE2A, ULIS, UEM, etc) soient pris en compte. En effet ces dispositifs, indispensables au bon accueil des élèves entraînent de fait une charge de travail supplémentaire pour les directions.

En novembre dernier, nous avons validé de nouveaux seuils pour cette carte scolaire. Nous nous réjouissons que cela ait permis d'éviter certaines fermetures. Cependant, nous pensons qu'il faut aller plus loin, et continuer la baisse de ces seuils, dans toutes les écoles.

Un dernier point au sujet de la surcharge de travail : nous sommes extrêmement inquiets d'apprendre que dans la partie « Rhône » de notre département, la PMI ne mène pas ses missions en maternelle et demande aux enseignants de faire son travail. Le rôle de la PMI est pourtant essentiel pour détecter ou comprendre des difficultés et permettre d'engager un dialogue avec les familles.

De même, pourquoi ajouter des tâches supplémentaires aux directrices et directeurs dans le cadre de la campagne affelnet, en leur demandant de numériser les demandes de dérogations et les téléverser sur une plateforme numérique ?

La plateforme Onde a été mise à jour la semaine dernière. Nous avons plusieurs remontées de collègues faisant état de difficultés : non association des classes et enseignants, des fonctionnalités qui ne sont pas accessibles, etc...

Nous vous rappelons que les directeurs sont désespérément seuls pour mener à bien toutes les missions, qui augmentent régulièrement, et qu'aucun service de secrétariat n'est mis à leur disposition !

En conclusion, vous comprenez aisément que nous ne pouvons accepter un tel projet de carte scolaire, qui n'aura qu'une seule conséquence : la dégradation des conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

Je vous remercie pour votre attention